

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

INFORMATIONS

MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE

TP KLEIN	20 975,93	Réalisation de cheminements dans divers cimetières de la Ville	29/09/2016
MK ETUDES	9 588,00	Enfouissement réseaux secs rue d'Echternach et Impasse du Sel – Maîtrise d'œuvre	03/10/2016

LIGNE DE TRÉSORERIE

Par arrêté n°33/2016, M. le Maire a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 € auprès de la Banque Postale.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU WINBORN

M. Jean-Jacques GRIMMER, Conseiller Municipal, présente et commente le rapport annuel de l'année 2015 sur le prix et la qualité des services de distribution publique d'eau potable.

BILAN SOCIAL DSU – ANNEE 2015

M. le Maire expose :

D'après la loi du 18 mai 1997, la dotation de solidarité urbaine doit financer les actions de développement social urbain. Elle s'élevait à 1 973 602 € en 2015.

Quelques rappels :

Les logements sociaux mis à disposition par les bailleurs sociaux sont au nombre de 2640 concentrés dans les quartiers ZUS.

L'ensemble des quartiers de la Ville est pourvu d'infrastructures d'accueil et d'activités éducatives en faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes.

La réhabilitation du quartier Arc-en-Ciel en est l'une des grandes illustrations.

Les sommes perçues en 2015 ont servi au financement des actions entreprises :

- par les centres sociaux dans les quartiers à forte densité de logements sociaux
- pour la mise en place d'activités péri et extra scolaires
- pour les actions de prévention de la délinquance dans notre ville tout au long de l'année
- pour les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle
- et enfin par la prise en charge des familles en grande difficulté

Citons comme affectations budgétaires significatives :

TRAVAUX

· étanchéité du toit du COSEC	16 240 €
· rénovation des douches du Stade RESNIK	12 500 €
· entretien des terrains sportifs	9 000 €
· changement du mobilier des écoles	7 700 €
· ravalement de façades de la maternelle Ste-Barbe	21 000 €
· rénovation des aires de jeux de la maternelle Arc-en-Ciel	14 800 €
· mise en peinture de l'école primaire Chapelle	16 239 €
· réfection des revêtement de sol maternelle Ste-Barbe	4 200 €
· mis en conformité des ascenseurs MDA et Médiathèque	15 800 €
· rénovation des bâtiments culturels	29 680 €

SUBVENTIONS

· subventions aux associations sportives	160 500 €
· subventions aux associations culturelles	60 685 €
· subventions dans le cadre du contrat temps libre	90 000 €
· subvention aux centres sociaux	186 000 €
· subvention à l'Office Municipal de la Culture	315 000 €
· subvention au Centre Communal d'Action Sociale	350 000 €
· subvention aux chantiers d'insertion ASBH	47 500 €
· subvention à l'AIPS (prévention spécialisée)	15 060 €
· subvention Contrat Urbain de Cohésion Sociale	30 000 €
· subvention au restaurant scolaire	62 000 €
· subvention à l'Office Municipal des Sports	50 000 €
· subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse	140 000 €

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le rapport d'activités de l'année 2015 de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach est remis à chacun des conseillers municipaux qui en prend connaissance.

MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL

Pour faciliter le fonctionnement de l'**Association de Gestion et de Promotion du Restaurant d'enfants**, l'assistante du Service des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse est mise à disposition de l'association pour apporter une aide administrative dans la gestion des inscriptions des enfants au restaurant scolaire. Le projet de mise à disposition prévoit le remboursement de la rémunération de l'agent communal, ainsi que des cotisations et contributions y afférentes.

Les conditions de la mise à disposition sont fixées par convention, notamment :

- Date d'effet : 1^{er} janvier 2017
- Durée : 3 ans
- Durée hebdomadaire : 6 heures : les lundis, mardis et jeudis
- Remboursement de la rémunération inscrit en recettes du budget primitif.

DIVERS

M. le Maire félicite toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du salon « Gastronomie autour du Warndt » qui a eu lieu les 19 et 20 novembre 2016 à l'Espace Vouters de la Ville. Il remercie tous les élus, et plus particulièrement M. Manfred WITTER, Adjoint, qui se sont beaucoup investis, et par leur contribution bénévole, ont participé à la réussite et au succès de cette manifestation.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du Budget n° 3
2. Avances sur subventions de fonctionnement avant vote du Budget Primitif 2017
3. Ouverture de crédits d'investissements avant vote du Budget Primitif 2017
4. Garantie communale pour un emprunt de 1 200 000 € contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine-Champagne-Ardenne pour la construction de 15 logements du Foyer d'Accueil Médicalisé Les Floralies à Freyming-Merlebach – Modificatif
5. Neolia Lorraine – Octroi de la garantie communale pour le réaménagement de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 46 logements à la résidence Sainte-Barbe et 45 logements à la résidence Glasdell – Modification de la délibération du 4 juillet 2016, point 3
6. Révision des loyers des immeubles communaux – Année 2017
7. Créances éteintes pour irrécouvrabilité de droit
8. Tableau des emplois – Modificatif
9. ARTT – Modification des horaires des Ateliers Municipaux
10. Régime indemnitaire – Indemnité d'astreinte – Modificatif
11. Régularisation foncière de parcelles d'une surface totale de 219 m² situées dans l'emprise de la voirie rue du Luxembourg, propriété de la Société Sainte-Barbe
12. Vente de parcelles communales sises rue Pierre Curie cadastrées section 21 n°73 et 747 d'une surface totale de 205 m² à Mme SCHAAF JANICKI Jocelyne
13. Recensement de la population – Année 2017 – Recrutement d'agents recenseurs
14. Classes transplantées 2016-2017
15. Subventions aux groupements ou associations organisant des camps, CLSH, mercredis éducatifs – Année 2017
16. Projets et sorties éducatifs des écoles primaires, collège et lycées – Subventionnement 2017
17. Transport des élèves vers des manifestations et expositions – Prise en charge des frais de déplacement des écoles primaires et des collèges – Année 2017
18. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017
19. Subvention pour l'achat de manuels et matériel pédagogiques à l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017
20. Subvention pour l'affranchissement du courrier à l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017
21. Fixation du tarif des transports scolaires – Modification de la délibération du 8 septembre 2014, point 18
22. Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'ASBH
23. Subventions exceptionnelles
24. Contrat de Ville – Participations communales 2016 – Modificatif

1. Décision modificative du budget n° 3

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après débat,
À la majorité ; ont voté contre : P. MIHELIC et A. HOULLÉ
s'est abstenu : B. WINTER (procuration de JM. HAAS)

Adopte les décisions modificatives du Budget Primitif 2016 ci-annexées.

2. Avances sur subventions de fonctionnement avant vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,
Où l'exposé de M. le Maire,

Sous la Présidence de M. Bernard PIGNON, Adjoint au Maire,
À l'unanimité, (M^{mes} et MM. P. LANG, F. KOCHERS, R. BITTERMANN, M. WITTER, JM. SCHOUMACHER, M. WILMOUTH, A. WIRT et JJ. GRIMMER ont quitté la salle avant le vote)

Décide de verser les avances de subventions suivantes, qui seront reprises et au besoin complétées, lors du vote du Budget Primitif de l'année 2017 :

Organisme	Article	Avance BP 2017 (€)
Centre Communal d'Action Sociale	657362	142 000
AIPS club de prévention	657410	5 120
Office Municipal de la Jeunesse	65743	60 800
ASBH Chantiers d'insertion	65744	19 200
Amicale du personnel de la Ville	657480	10 800
Office Municipal des Sports	657481	20 000
Ensemble scolaire St-Joseph la Providence-Allocation Guermeur	6574810	20 000
ASBH Maison de quartier Beerenberg	6574813	4 000
ASBH Maison des Associations	6574814	38 400
ASBH La Chapelle	6574815	28 800
PLEM – Maison de quartier Hesselach	6574816	6 400
SOM Convention de gestion du stade	657482	7 000
Office Municipal de la Culture	657484	80 000
Ass. de gestion et de promotion du restaurant scolaire	657488	24 800
SOM Contrat d'objectif	657489	8 000
FCF Contrat d'objectif	6574890	2 800
Ass. du Conservatoire de Musique	6574891	8 800
FC Hochwald - Convention de gestion	65748910	8 000
Batterie-Fanfare	6574892	2 840
	Total :	497 760

3. Ouverture de crédits d'investissements avant vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À la majorité ; ont voté contre : P. MIHELIC et A. HOULLÉ

Décide d'ouvrir les crédits budgétaires, qui seront repris et au besoin complétés, lors du vote du Budget Primitif de l'année 2017, ci-après :

Section d'investissement :

N° Opération	Article	Nature des dépenses	Montant
13	2315	Interconnexion des sites distants avec la Mairie	25 000 €
190	2313	Construction stade Missler synthétique	341 000 €

4. Garantie communale pour un emprunt de 1 200 000 € contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine-Champagne-Ardenne pour la construction de 15 logement du Foyer d'Accueil Médicalisé Les Florales à Freyming-Merlebach – Modificatif

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 février 2016, point 5,

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Sous la Présidence de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe au Maire,

À l'unanimité, (M^{mes} et MM. P. LANG, B. PIGNON, M. WILMOUTH, et JJ. GRIMMER ont quitté la salle avant le vote)

Décide :

- d'abroger la délibération susvisée,
- d'accorder la garantie communale aux conditions ci-après :

Article 1 : La commune de FREYMING MERLEBACH accorde sa garantie solidaire à l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 200 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne.

Ce prêt locatif social (PLS) régi par les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation est destiné à financer la construction de 15 logements du Foyer d'Accueil Médicalisé Les Florales à FREYMING MERLEBACH.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne sont les suivantes :

Montant : 1 200 000 €	Durée totale du prêt : 32 ans	Faculté de remboursement anticipé : indemnité
-----------------------	----------------------------------	--

	Durée de la période d'amortissement : 30 ans	forfaitaire calculée sur les montants remboursés par anticipation et égale à : $K * 0,40 \% * (N/365)$ où K = capital remboursé par anticipation N = nombre de jours compris entre la date de valeur du remboursement anticipé et la date de la dernière échéance du prêt (date d'extinction du prêt telle que déterminée au jour de l'entrée en amortissement).
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux Livret A + 1,11%	Amortissement progressif	Périodicité des échéances : trimestrielle

Révisabilité du taux et des charges de remboursement : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A

Remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire de remboursement anticipé calculée comme indiqué ci-dessus sur la base du capital remboursé par anticipation et frais de gestion de 1% du capital restant dû avant remboursement avec un minimum de 800 € et un maximum de 3 000 €.

Article 3 : La commune de FREYMING MERLEBACH renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal de FREYMING MERLEBACH autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

5. **Neolia Lorraine – Octroi de la garantie communale pour le réaménagement de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 46 logements à la résidence Sainte-Barbe Barbe et 45 logements à la résidence Glasdell – Modification de la délibération du 4 juillet 2016, point 3**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 4 juillet 2016, point 3, accordant la garantie communale à Neolia Lorraine pour le réaménagement de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiner au financement de la réhabilitation de 46 logements à la résidence Sainte-Barbe Barbe et 45 logements à la résidence Glasdell,

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 5 décembre 2016,
Où l'exposé de M. le Maire,
À l'unanimité,

Décide de modifier l'article 4 de la délibération susvisée comme suit :

Au lieu de : « *Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.* »

Lire : « *Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.* »

Les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

6. **Révision des loyers des immeubles communaux – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2008-111 du 8 février 2008, article 9, relative au pouvoir d'achat qui a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005, qui indique que l'indice de référence des loyers d'un trimestre donné correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Il est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales.

Vu l'avis du Journal Officiel du 14 juillet 2016 relatif à l'indice de référence des loyers du 2^e trimestre 2016, qui fixe l'indice à 125,25 (125,25 au deuxième trimestre 2015)

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide de fixer, avec effet au 1^{er} juillet 2017, les nouveaux prix des loyers comme suit :

- Immeubles de la catégorie « HLM ordinaire » : à 34,36 € le m² (inchangé),
- Garages : à 39,32 € par mois (inchangé).

7. **Créances éteintes pour irrécouvrabilité de droit**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, poursuite par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant, le débiteur reste redevable en attendant un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide d'inscrire en créance éteinte pour irrécouvrabilité de droit :

BUDGET VILLE

- Titre n° 666/2014 : 231,98 €
-
- Les crédits sont inscrits à l'article budgétaire 6542.

8. **Tableau des emplois – Modificatif**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service public nécessitent d'adapter l'organisation des services de la Ville,

Attendu que le tableau des emplois est modifié pour tenir compte des mouvements de personnel et en particulier ceux relatifs aux évolutions de carrière des agents et ceux liés aux départs naturels des agents,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Vu le Comité Technique du 5 décembre 2016,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des emplois, ci-annexé, les postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe
- un poste d'adjoint administratif de 2^e classe
- un poste d'ATSEM principal de 2^e classe
- un poste d'ATSEM de 1^{re} classe à temps non complet de 26 heures hebdomadaires
- un poste d'agent de maîtrise principal
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe
- un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet de 17 heures hebdomadaires.

9. **ARTT – Modification des horaires des Ateliers Municipaux**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 17 décembre 2001, point n°5, relative à l'adoption du protocole d'accord portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT),

Attendu qu'il y a lieu d'améliorer l'organisation du travail des agents affectés aux Ateliers Municipaux en uniformisant les horaires de travail de tout le personnel, qu'il soit d'encadrement, administratif ou d'exécution,

Vu le Comité Technique du 5 décembre 2016,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide de modifier la délibération susvisée relative au protocole d'ARTT comme suit :

II – DES SERVICES MUNICIPAUX

Au lieu de :

2 - REGIE MUNICIPALE DES TRAVAUX

a) Horaires de travail (ANNEXE 2)

1) Personnels d'exécution de la R.M.T., Service assainissement et Service Horticole

Lundi et Mardi : de 07h00 à 15h05

Mercredi : de 07h00 à 15h00

Jeudi et Vendredi : de 07h05 à 13h00

2) Personnels d'encadrement

Lundi et Mardi : de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h05

Mercredi : de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Jeudi et Vendredi : de 07h05 à 13h00

3) Personnels administratifs

Lundi et Mardi : de 07h30 à 16h00

Mercredi : de 07h00 à 15h30

Jeudi et vendredi : de 07h30 à 13h00

Lire :

2 – ATELIERS MUNICIPAUX

a) Horaires de travail

Tous les personnels d'encadrement, administratif ou d'exécution, affectés aux Ateliers Municipaux sont alignés sur les mêmes horaires de travail à savoir :

Lundi, Mardi et Mercredi : de 07h00 à 15h00 (avec pause de 30 minutes)

Jeudi et Vendredi : de 07h00 à 13h00 (sans pause).

L'application de ce nouveau dispositif impliquera une modification des règlements de service existants.

10. Régime indemnitaire – Indemnité d'astreinte – Modificatif

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, point n° 5, relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2005, point n° 7, relative au nouveau régime d'indemnisation des astreintes et des permanences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2011, point 3, relative à la modification de l'indemnisation des astreintes et des permanences suite à la fin de l'obligation faite au Service de l'Etat-Civil d'assurer des astreintes et des permanences,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015, relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu les arrêtés du 14 avril 2015 des Ministère chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'astreinte et la permanence des agents territoriaux, titulaires et non titulaires, occupés sur des emplois à temps complet, temps partiel ou temps non complet, sont indemnisées sur la base des dispositions applicables aux fonctionnaires du Ministère du Développement Durable et du Logement pour l'ensemble du personnel de la filière technique et sur celles du Ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières,

Considérant que le décret susvisé rend applicable le nouveau régime d'indemnisation ou de compensation des astreintes et des interventions des agents territoriaux,

Attendu qu'il y a lieu d'adapter et de compléter, conformément à la nouvelle réglementation, le régime d'indemnisation ou de compensation des astreintes et des heures d'interventions,

Vu l'avis du Comité Technique,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adapter et de compléter le dispositif d'indemnisation et de compensation des astreintes et des heures d'interventions comme suit :

A) Filière technique

Le paragraphe suivant :

Pour les astreintes 1) et 2), sont concernés tous les personnels de la filière technique (hors cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens supérieurs territoriaux)

est modifié comme suit :

Pour les astreintes d'exploitation et de sécurité tous les personnels de la filière technique sont concernés.

Les montants des astreintes sont dorénavant les suivants :

Filière Technique Indemnité d'astreinte	Période d'astreinte	Catégorie d'astreinte		
		Exploitation	Décision	Sécurité
	Semaine complète	159.20 €	121 €	149.48 €
	Nuit	10.75 €	10 €	10.05 €
	Nuit fractionnée inférieure à 10 heures	8.60 €	10 €	8.08 €
	Astreinte couvrant une journée de récupération	37.40 €	25 €	34.85 €
	Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116.20 €	76 €	109.28 €
	Samedi	37.40 €	25 €	34.85 €
	Dimanche ou jour férié	46.55 €	34.85 €	43.38 €

Les montants des indemnités d'astreinte, de sécurité ou d'exploitation, sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Indemnités d'intervention

Paragraphe complété par :

Pendant les périodes d'astreinte, pour les cadres d'emplois non éligibles au versement de l'I.H.T.S. (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires), une indemnité d'intervention est créée. Cette indemnité peut faire l'objet d'un versement ou d'un repos compensateur.

Une même heure d'intervention ne peut donner lieu à la fois à une rémunération et à un repos compensateur ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier d'indemnisation.

Les repos compensateurs doivent être pris dans les 6 mois suivant la réalisation des heures supplémentaires concernées.

Montants et compensations des heures d'interventions :

PERIODE D'INTERVENTION	INDEMNITE HORAIRE	REPOS COMPENSATEUR
Jour de semaine	16 €	/
Samedi	22 €	125%
Jour de repos imposé	/	125%
Nuit	22 €	150%
Dimanche / Jour férié	22 €	200%

B) Toutes les autres filières

Pour les astreintes :

Le paragraphe : 2) Les agents exerçant une fonction d'encadrement : dans le cadre d'une astreinte de décision est remplacé par :

Les agents exerçant une fonction d'encadrement : dans le cadre d'une astreinte de sécurité

À la demande de l'autorité territoriale, les agents sont appelés à participer à un plan d'intervention suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise), lorsque les exigences de continuité du service ou d'impératifs de sécurité l'imposent.

Les montants et compensations en temps de travail (converties en heures/minutes)

Autres Filières Indemnité d'astreinte	Période	Taux	Compensation
	Semaine complète	149.48 €	1 journée et demie soit : 10h30
	Du vendredi soir au lundi matin	109.28 €	1 journée soit : 7h00
	Du lundi matin au vendredi soir	45 €	1 demi-journée soit : 3h30
	Samedi	34.85 €	1 demi-journée soit : 3h30
	Dimanche ou jour férié	43.38 €	1 demi-journée : soit 3h30
	Pour une nuit de semaine	10.05 €	2 heures

La rémunération et la compensation en temps des astreintes sont exclusives l'une de l'autre ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier d'indemnisation.

Indemnités d'intervention :

Les montants et les compensations des horaires d'intervention sont modifiés comme suit :

PERIODE D'INTERVENTION	INDEMNITE HORAIRE	REPOS COMPENSATEUR
Jour de semaine	16 €	110 % du temps d'intervention
Samedi	20 €	110 % du temps d'intervention
Nuit	24 €	125 % du temps d'intervention
Dimanche ou jour férié	32 €	125 % du temps d'intervention

La rémunération et la compensation en temps des heures d'intervention sont exclusives l'une de l'autre ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier d'indemnisation.

- **de charger M. le Maire, d'opter pour le paiement ou pour la compensation des indemnités d'astreintes et des heures d'intervention, en fonction des crédits disponibles et des nécessités de service.**

Les autres dispositions de la délibération du 19 décembre 2005 susvisée restent inchangées.

11. Régularisation foncière de parcelles d'une surface totale de 219 m² situées dans l'emprise de la voirie rue du Luxembourg, propriété de la Société Sainte-Barbe

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 14 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées Section 24 n° 539 et 556, d'une surface totale de 219 m², propriété de la Société Sainte-Barbe, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

12. Vente de parcelles communales sises rue Pierre Curie cadastrées section 21 n°73 et 747 d'une surface totale de 205 m² à M^{me} SCHAAF JANICKI Jocelyne

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 5 octobre 2016 par lequel M. et M^{me} SCHAAF, demeurant 42 rue Georges Clémenteau, ont fait part à la Commune de leur intérêt quant à l'acquisition de parcelles communales situées à proximité immédiate de leur propriété foncière,

Vu l'avis de France Domaine du 6 octobre 2016,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 14 novembre et 5 décembre 2016,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de vendre à M^{me} SCHAAF JANICKI Jocelyne, au prix de 2 000 €, les parcelles cadastrées Section 21 n° 73 et 747, d'une surface totale de 205 m², les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

13. Recensement de la population – Année 2017 – Recrutement d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre du prochain recensement de la population, de nommer un coordonnateur communal et son équipe, et de recruter et rémunérer des agents recenseurs,

Considérant qu'une dotation forfaitaire de l'État d'un montant de 2634 €, attribuée à la Commune pour couvrir les frais de l'opération, lui sera versée avant fin 2017,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Où l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser M. le Maire à recruter trois agents recenseurs nécessaires à l'exécution de cette mission,
- de rémunérer lesdits agents recenseurs sur la base de la dotation de 2017, suivant les taux ci-dessous :
 - 1,70 € brut par feuille individuelle collectée,
 - 1,15 € brut par feuille de logement collectée,
 - 54 € brut pour deux séances de formation d'une demi-journée chacune.
- de prendre en charge toute dépense annexe liée à l'opération de recensement et notamment celle concernant la campagne de communication de proximité.

14. Classes transplantées 2016-2017

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide, avec effet à la rentrée scolaire 2016 :

- de financer les classes transplantées 2016-2017 réalisées par les écoles maternelles et élémentaires, d'une durée minimum de 3 jours à raison de 20 % du coût par élève domicilié à Freyming-Merlebach,
- de financer à raison de 30 % du coût, d'éventuelles demandes de subvention pour une journée de classe de neige ou verte.

15. Subventions aux groupements ou associations organisant des camps, CLSH, mercredis éducatifs – Année 2017

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de fixer les montants des subventions comme suit :

- 3,50 € par jour par enfant jusqu'à un maximum de 21 jours pour les enfants de 6 à 16 ans inclus, aux groupements ou associations qui travaillent en partenariat avec la municipalité et qui accueillent des enfants de FREYMING-MERLEBACH dans les camps,
- 3,50 € par jour par enfant pour une durée maximum de 21 jours en faveur des associations ou groupements qui accueillent des enfants de FREYMING-MERLEBACH dans les Centres de Loisirs sans hébergement,
- 2,00 € par enfant de FREYMING-MERLEBACH et par séance en faveur des associations organisant des mercredis éducatifs.

16. Projets et sorties éducatifs des écoles primaires, collège et lycées – Subventionnement 2017

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de financer les sorties éducatives réalisées par les établissements scolaires comme suit :

- sorties éducatives d'une durée d'un jour : 5 € par élève domicilié à FREYMING-MERLEBACH,
- sorties éducatives d'une durée de 2 jours et plus : 10 € par élève domicilié à FREYMING-MERLEBACH.

17. Transport des élèves vers des manifestations et expositions – Prise en charge des frais de déplacement des écoles primaires et des collèges – Année 2017

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,
À l'unanimité,

Décide :

- de prendre en charge les frais de déplacement des écoles de la Ville vers des manifestations se déroulant en Ville, conformément aux données ci-après :

Écoles	Nb d'élèves	Nb de bus	Prix du bus
Maternelle Cuvelette :	71	2	108 €
Maternelle Sainte-Barbe :	39	1	54 €
Maternelle du Centre :	56	2	108 €
Maternelle Arc-en-Ciel :	40	1	54 €
Maternelle La Chapelle :	110	2	108 €
Groupe scolaire Saint-Exupéry :	285	6	324 €
Groupe scolaire Élie Reumaux :	192	4	216 €
Groupe scolaire Marcel Pagnol :	155	3	162 €
Mixte La Chapelle :	122	3	162 €
Ensemble scolaire Saint-Joseph			
La providence – Maternelle et élémentaire :	180	4	216 €
Totaux :		28	1512 €

-
- dans le cadre du passeport culturel, de prendre en charge une partie des frais de déplacement des collèges, et écoles maternelles et élémentaires de la Ville :
 - du collège Claudie Haigneré dans la limite de 2800 €
 - du collège Saint-Joseph La Providence dans la limite de 1400 €
 - des écoles élémentaires de la Ville dans la limite de 2400 €

18. **Participation aux dépenses de fonctionnement de l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,
À l'unanimité,

Décide :

- Pour l'école maternelle :
d'allouer un montant forfaitaire de 2 000 € en faveur des élèves domiciliés à FREYMING-MERLEBACH
- Pour l'école élémentaire :
d'allouer une participation de 557 € par élève domicilié à FREYMING-MERLEBACH. Le montant total de la participation 2017 s'élève à 48 459 € (pour 87 élèves).

19. **Subvention pour l'achat de manuels et matériel pédagogiques à l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de subventionner, à raison de 22 € par élève, l'acquisition de manuels et matériels pédagogiques par l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence (58 en maternelle et 129 en élémentaire, soit la somme totale de 4 114 €)

20. **Subvention pour l'affranchissement du courrier à l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de verser à l'ensemble scolaire Saint-Joseph La Providence, pour l'année 2017, la somme de 140 € pour l'affranchissement du courrier administratif des deux classes maternelles et cinq classes élémentaires.

21. **Fixation du tarif des transports scolaires – Modification de la délibération du 8 septembre 2014, point 18**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 8 septembre 2014, point 18, fixant le tarif du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles, collège et lycées de la Ville,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Scolaires-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances, réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de modifier la délibération susvisée en ajoutant le paragraphe suivant :

- « d'appliquer un demi-tarif pour toute demande de titre de transport scolaire effectuée après le 1^{er} février. »

Les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

22. **Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'ASBH**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Sportives ainsi que des Finances réunies respectivement les 24 novembre et 5 décembre 2016,

Ouï l'exposé de M. Roger BITTERMANN, Adjoint et rapporteur,

M^{me} Marguerite WILMOUTH a quitté la salle pour le vote de ce point,

À l'unanimité, (s'est abstenue : P. MIHELIC)

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens avec l'Action Sociale du Bassin Houiller (ASBH),
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

23. Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Culturelles réunies respectivement les 30 novembre et 5 décembre 2016,

Où l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 6000 € à l'association Les tables de l'imaginaire pour l'organisation du Festival du Jeu à l'Espace Vouters du 21 au 23 octobre 2016,
- 850 € au CIA Hochwald pour le remplacement du matériel de sonorisation.
(P. MIHELIC et A. WIRT ont quitté la salle avant le vote de cette subvention)

24. Contrat de Ville – Participations communales 2016 – Modificatif

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 5 septembre 2016, point 14,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 décembre 2016,

Où l'exposé de M. le Maire,

Décide :

- **d'abroger la délibération susvisée,**
- **de cofinancer les projets suivants :**

- Sous la Présidence de M. Bernard DINÉ, Conseiller Municipal,
M^mes et MM. Pierre LANG, Fabienne BEAUVAIS, Denise HARDER, Josette KARAS, Francine KOCHEMS, Bernard PIGNON, Alfred WIRT et Manfred WITTER, en leur qualité de membre du Conseil communautaire, ont quitté la salle,

Poste de chef de projet

Porteur : Communauté de Communes de FM

Montant du projet : 68 400 €

Participation communale : 9 551 €

Adopté à l'unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de M. le Maire,
M. Roger BITTERMANN, en sa qualité de président de l'OMS, a quitté la salle,

Action concourant à la réussite éducative

Porteur : OMS

Montant du projet : 23 800 €

Participation communale : 18 250 €

Adopté à l'unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de M. le Maire,
M. Roger BITTERMANN, en sa qualité de président de l’OMS, a quitté la salle,

Éducation, Citoyenneté, Santé

Porteur : OMS

Montant du projet : 19 200 €

Participation communale : 14 900 €

Adopté à l’unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de Mme Francine KOCHEMS, Adjointe,
M^{mes} et MM. Pierre LANG, Bernard PIGNON, Jean-Jacques GRIMMER et Marguerite WILMOUTH, en leur qualité de membre du conseil d’administration de l’AOFPAH ont quitté la salle avant le vote,

Préformation au concours d’aide médico-psychologique à la clé un emploi

Porteur : AOFPAH

Montant du projet : 27 400 €

Participation communale : 5 000 €

Adopté à l’unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de M. le Maire,
M^{me} Denise HARDER, en sa qualité de déléguée de la Ville auprès de la MLBH, a quitté la salle,

L’Allemand, la Sarre, un emploi

Porteur : MLBH

Montant du projet : 20 514 €

Participation communale : 619 €

Adopté à l’unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de M. le Maire,
M^{me} Marguerite WILMOUTH a quitté la salle,

Éducation à la parentalité

Porteur : ASBH

Montant du projet : 16 410 €

Participation communale : 2 000 €

Accès à l’emploi, Chantier d’insertion

Porteur : ASBH

Montant du projet : 382 795 €

Participation communale : 48 000 €

Participations adoptées à l’unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)

- Sous la Présidence de M. le Maire,

Offre d’accueil généralistes au sein du point d’accueil écoute jeunes et parents

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 153 393 €

Participation communale : 962 €

Prévention des conduites à risques

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 131 696 €

Participation communale : 2 700 €

Impulsion métier du bâtiment

EFIC Formation

Montant du projet : 115 671 €

Participation communale : 1 388 €

Chantiers éducatifs

Porteur : AIPS

Montant du projet : 39 040 €

Participation communale : 2 200 €

Conseil des citoyens Chapelle

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 1 000 €

Participation communale : 250 €

Fonds de participation des habitants

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 4 500 €

Participation communale : 3 000 €, dont 2500 € à l'OMJE et 240 € à l'ASBH

Bourse au permis

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 9 600 €

Participation communale : 3 200 €

Participations adoptées à l'unanimité, (se sont abstenus : P. MIHELIC et A. HOULLÉ)



Décision modificative n° 3

Budget PRINCIPAL 2016

Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
011	60612	Électricité	451 700,00	23 000,00				Eclairage public
011	60632	Fournitures petit équipement	201 680,00	22 620,00				Travaux effectués par les Ateliers Municipaux
011	60633	Fournitures de voirie	28 140,00		5 200,00			
011	60636	Vêtements de travail	12 900,00		770,00			
011	6064	Fournitures administratives	10 000,00		2 030,00			
011	60688	Autres fournitures	40 780,00		400,00			
011	611	Prestations de services	7 910,00	3 300,00				Enlèvement d'épaves
011	6135	Locations mobilières	17 050,00	3 520,00				Locations de chapiteaux
011	615221	Entretien de bâtiments	47 080,00		5 880,00			
011	615232	Entretien de voirie	35 000,00	4 500,00				Réparation suite à sinistres
011	61524	Entretien de bois et forêts	15 900,00	800,00				Curage
011	61551	Entretien de véhicules	45 000,00		1 900,00			
011	617	Études et recherches	25 000,00		4 240,00			Etudes parc à bois
011	6188	Autres frais divers	20 210,00	10 950,00				Remb. Dép. transp collègè 2 X en 2016
011	6226	Honoraires	0,00	430,00				Constat rue Foch
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00		49 000,00			
011	6232	Fêtes et cérémonies	68 900,00	3 000,00				
011	6238	Publications et frais divers	65 450,00	730,00				
011	6261	Frais d'affranchissement	20 400,00	500,00				
011	627	Services bancaires et assimilés	3 500,00		1 000,00			
011	6283	Frais de nettoyage	177 070,00	2 760,00				
011	6284	Redevanec OM	57 680,00	4 440,00				
011	63512	Taxes foncières	13 000,00	3 960,00				Nouveaux Ateliers Municipaux + rappels
Total chapitre 011 - Charges à caractère général :				14 090,00				14 090 / 2 275 500 = 0,62 %
65	651	Abonnements logiciels	0,00	7 950,00				Dépenses prévues au BP en investissement
65	6542	Créances éteintes	0,00	240,00				DCM du 051216
65	65548	Autres participations	273 200,00		114 120,00			Imputé en section d'investissement
65	6557	Contribution politique de l'habitat	34 000,00		16 000,00			Plan façades - Report sur 2017
65	6574	Subventions	1 373 610,00		2 050,00			Reliquat
Total chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes :					123 980,00			123 980 / 2 296 210 = 5,40 %

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
67	6714	Bourses et prix	6 400,00		4 000,00			Partic° permis de conduire
67	6745	Subventions exceptionnelles	10 330,00	7 450,00				*
67	673	Titres annulés (ex. antérieurs)	2 700,00	4 530,00				
Total chapitre 67 - Charges exceptionnelles :				7 980,00				7 980 / 15 020 = 53,13 %
70	7022	Vente de bois	19 000,00			2 800,00		
70	70323	Red. d'occupation du Domaine Public	60 000,00			15 140,00		Ariérés DALKIA
70	7035	Droit de chasse et pêche	6 000,00			2 100,00		
70	70388	Autres redevances et recettes diverses	60 050,00				27 500,00	Participation R2 SELEM en diminution
Total chapitre 70 - Produits des services, domaine et vente div. :							7 460,00	7 460 / 212 850 = 3,50 %
73	7318	Autres impôts locaux	0,00			750,00		Rappel années antérieures
73	7343	Taxes sur les pylones électriques	14 600,00			4 170,00		Reliquat 2015
Total chapitre 73 - Impôts et taxes :						4 920,00		4 920 / 5 960 350 = 0,08 %
74	7411	Dotations forfaitaire	2 800 000,00			9 390,00		
74	74123	Dotation de solidarité urbaine	2 150 000,00			164 200,00		
74	74127	Dotation Nationale de Péréquation	300 000,00			24 200,00		
74	74832	Attribution du FDTP	175 000,00			25 340,00		
74	7488	Autres participations	20 000,00				20 000,00	Salle Vouters
Total chapitre 74 - Dotations et participations :						203 130,00		203 130 / 5 875 800 = 3,46 %
75	752	Loyers	16 000,00				5 400,00	
65	758	Produits divers de gestion courante	5 500,00			520,00		
Total chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :							4 880,00	4 880 / 62 680 = 7,79 %
77	7711	Dédits et pénalités perçus	0,00			1 040,00		Pénalités marché de travaux
77	7788	Autres produits exceptionnels	306 030,00			6 740,00		Remb. trop-perçu EDF et VEOLIA
Total chapitre 77 - Produits exceptionnels :						7 780,00		7 780 / 308 571 = 2,52 %
022		Dépenses imprévues	8 890,00	77 110,00				
TOTAUX :				181 790,00	206 590,00	256 390,00	52 900,00	
				Solde dépenses		Solde recettes		
				Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	
					24 800,00	203 490,00		
023		Virement à la section d'investissement	2 512 870,51	228 290,00				
Équilibre section de Fonctionnement :				203 490,00	=	203 490,00		

Contrôle
228 290

Article 6745 : Subventions exceptionnelles :
6000 € Les tables de l'imaginaire (festival du jeu)
850 € CIA Hochvald
600 € Complément DM1 et DM2

Section d'investissement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
021		Virement de la section de fonctionnement	2 512 870,51			228 290,00		
10	10222	FCTVA	181 263,05			25 450,00		
10	10223	Remboursement de TLE	0,00	9 100,00				Trop-perçu
10	10223	TLE	50 000,00				46 000,00	Changement d'imputation
10	10226	Taxe d'aménagement	0,00			34 800,00		Changement d'imputation
12	2313	Immobilisations en cours - Constructions	19 700,00		1 190,00			
13	1342	Amendes de police	70 000,00			2 640,00		
13	2051	Logiciels	37 463,00		9 350,00			Dépenses payées en s. de fonctionnement
16	2313	Immobilisations en cours - Constructions	15 180,00		2 980,00			
27	2313	Immobilisations en cours - Constructions	15 000,00	1 800,00				Chauffage CCAS Complément
38	2113	Terrains aménagés	63 000,00		1 220,00			
111	21568	Matériel d'incendie	0,00	24 000,00				Changement d'imputation
111	2315	Installation matériel et outillage technique	23 940,00		23 940,00			Changement d'imputation (/ 21568)
187	2315	Installation matériel et outillage technique	350 000,00		40 000,00			Rue du Caveau
188	2315	Installation matériel et outillage technique	200 000,00	75 000,00				Rue de Civray - Complément
189	2315	Installation matériel et outillage technique	100 000,00		75 000,00			Travaux routiers 2016
192	2315	Installation matériel et outillage technique	125 000,00	54 000,00				Rues du Sel et d'Echternach - Complément
208	2188	Equipements	29 400,00	5 300,00				Extension Wifi écoles
210	2313	Immobilisations en cours - Constructions	6 700,00		5 800,00			
024		Produits de cessions	450 000,00				280 000,00	
020		Dépenses imprévues	44 540,11		44 540,00			

169 200,00	204 020,00	291 180,00	326 000,00
------------	------------	------------	------------

Équilibre section d'Investissement :

-34 820,00	=	-34 820,00
------------	---	------------

0,00

Budget Régie des Pompes Funèbres

Section d'exploitation

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
	618	Divers	2 300,00		1 159,00			
	023	Virement à la section d'exploitation	0,00	1 159,00				
				1 159,00	1 159,00	0,00	0,00	
Équilibre section d'Exploitation :				0,00	=	0,00		0,00

Section d'investissement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
	021	Virement de la section d'investissement	0,00			1 159,00		
	2154	Matériel industriel	5 800,00	1 159,00				
				1 159,00	0,00	1 159,00	0,00	
Équilibre section d'Investissement :				1 159,00	=	1 159,00		0,00